



Annexe Prix de Marché

Offre Latitude électricité

Durée de l'offre

1 an

Grille de prix : Mai 2025

Offre de marché pour les Professionnels
ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture est négatif, alors le prix appliqué est 0€/MWh. L'abonnement de la Part Fourniture n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de vente. L'offre est réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, et équipés d'un compteur communicant Linky™.

En souscrivant une offre à prix de marché en Electricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Part Fourniture

* Prix de la Consommation de la Part Fourniture (HTT en c€/kWh), en vigueur au mois de Mai 2025, qui évolue selon la formule d'indexation.

Puissance Souscrite (KVA)	Comptage Simple				Comptage Heures Pleines / Heures Creuses			
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Dépôt de garantie (HTT en EUR)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Dépôt de garantie (HTT en EUR)	
					Heures Pleines	Heures Creuses		
3	15,96	5,838	126	-	-	-	-	
6	15,96	5,838	252	15,96	6,267	4,699	252	
9	15,96	5,838	378	15,96	6,267	4,699	378	
12	15,96	5,838	504	15,96	6,267	4,699	504	
15	15,96	5,838	630	15,96	6,267	4,699	630	
18	15,96	5,838	756	15,96	6,267	4,699	756	
24	15,96	5,838	1000	15,96	6,267	4,699	1000	
30	15,96	5,838	1000	15,96	6,267	4,699	1000	
36	15,96	5,838	1000	15,96	6,267	4,699	1000	

Part Acheminement

A la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

Puissance Souscrite (KVA)	Comptage Simple		Comptage Heures Pleines / Heures Creuses		4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles courte utilisation - MU4						
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
						Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute		Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse
3	6,10	4,930	6,73	5,040	3,570	5,80	7,500	5,130	1,600	1,000	6,25	6,890	4,770	1,570	0,980
6	8,92	4,930	10,18	5,040	3,570	8,32	7,500	5,130	1,600	1,000	9,22	6,890	4,770	1,570	0,980
9	11,74	4,930	13,63	5,040	3,570	10,84	7,500	5,130	1,600	1,000	12,19	6,890	4,770	1,570	0,980
12	14,56	4,930	17,08	5,040	3,570	13,36	7,500	5,130	1,600	1,000	15,16	6,890	4,770	1,570	0,980
15	17,38	4,930	20,53	5,040	3,570	15,88	7,500	5,130	1,600	1,000	18,13	6,890	4,770	1,570	0,980
18	20,20	4,930	23,98	5,040	3,570	18,40	7,500	5,130	1,600	1,000	21,10	6,890	4,770	1,570	0,980
24	25,84	4,930	30,88	5,040	3,570	23,44	7,500	5,130	1,600	1,000	27,04	6,890	4,770	1,570	0,980
30	31,48	4,930	37,78	5,040	3,570	28,48	7,500	5,130	1,600	1,000	32,98	6,890	4,770	1,570	0,980
36	37,12	4,930	44,68	5,040	3,570	33,52	7,500	5,130	1,600	1,000	38,92	6,890	4,770	1,570	0,980

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

A la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
Comptage simple	0,963	2,295
Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	0,936	2,229

Part Garanties d'Origine

A la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'Origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client. Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre «Prix initial». Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
0,129	0,516

Option énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour ce chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Puissance Souscrite (KVA)	Prix Option énergie Verte (HTT en EUR/mois)
3	3,00
6	3,00
9	3,00
12	3,00
15	4,00
18	4,00
24	4,00
30	4,00
36	4,00